

On s'abonne à Lyon, chez:
 THEODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Pérat;
 Le BARREAU, rue St Dominique;
 FUSY, Libraire, rue Lafont, n° 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de l'Univers,

Journal

L'Echo de l'Univers paraît
 Les Mardi, Jeudi et Samedi.

PRIX:

Trois Mois, 7 fr.

Six Mois, 13 fr.

Un An, 24 fr.

1 fr. de plus, par trimestre
 pour l'étranger.

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.



LYON, 7 Octobre 1826.

M. de La Ferté, intendant du garde-meuuble de la couronne, a séjourné, à Lyon, pendant une semaine environ. Il a été visité par nos principaux fabricans, qui l'ont entretenu des moyens de rendre quelque activité à nos nombreux ateliers.

— On vient de déposer aux archives de la préfecture, où les artistes peuvent en prendre connaissance, le onzième volume de l'ouvrage contenant la description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention dont la durée est expirée.

— Un enfant de huit ans est tombé, mardi dernier, dans un réservoir, rue des Chevaucheurs: il s'y est noyé.

— Nous avons parlé de l'arrestation du nommé Aigoïn, prévenu d'assassinat sur la personne d'un propriétaire des environs de Nîmes. Aigoïn, pour se soustraire à l'exécution du mandat d'arrêt décerné contre lui, vint à Lyon, avec un passeport qu'il s'était fait délivrer sous le faux nom de Brun. Il travailla au pont Charles X, où il fut bientôt reconnu par l'un des ouvriers, natif de sa propre commune. Il prend alors précipitamment la fuite, et se rend à Villebois pour y travailler dans les carrières. Les ouvriers du pont Charles X eux-mêmes, ayant appris qu'Aigoïn était un assassin, n'ont pas voulu qu'il échappât plus long-temps aux recherches de la justice: quelques-uns d'entre eux se sont adressés aux commissaires de police Berthou et Séon,

qu'ils ont accompagnés, à leurs frais, sur les lieux, et auxquels ils ont fait livrer, par leurs camarades de Villebois, le nommé Aigoïn, après leur avoir fait connaître sa position et son crime. Les uns et les autres ont eu horreur d'avoir compté un seul instant un assassin dans leurs ateliers. Aigoïn, ramené à Lyon, a été traduit devant M. le procureur du Roi de Nîmes, auquel il a été donné de suite avis de son arrestation.

— Aujourd'hui, la Police correctionnelle mettra en jugement le voiturier accusé d'avoir occasionné par imprudence la mort d'un enfant, écrasé près de l'ancien clos Breyton, côte St-Sébastien. On appellera, dans la même séance, la cause d'un drapier, de cette ville, prévenu d'avoir usurpé des fonctions publiques pour se faire délivrer des effets appartenant à son prétendu débiteur; et l'affaire d'un jeune homme prévenu d'attentat à la pudeur, à la suite d'une orgie, sur une jeune personne qu'il s'était chargé d'accompagner chez elle. Nous rendrons compte dans un prochain N° des jugemens qui interviendront, et nous les ferons précéder de quelques détails.

— Bientôt les musiciens de Lyon et de la banlieue ne pourront suffire à la consommation de musique qui se fait, chaque soir, dans la plupart des cafés de Lyon. Robin des bois et la Dame-Blanche nous poursuivent partout: la place des Célestins est devenue le quartier-général des artistes en musique. La note et l'archet ne laissent pas le Public

un seul instant en haleine. On entend fait nos oreilles à MM. les magistrats.

— Le Conseil de préfecture a décidé que le nouveau privilège des frères Franconi ne les dispensait pas de payer le cinquième de la recette brut aux directeurs de départemens. Ainsi se trouve jugé le procès entre ces écuyers et le sieur Singier: nous en avons dans le tems entretenu nos lecteurs.

— La Commission de secours aux ouvriers sans travail doit faire, à la fin d'octobre, une troisième répartition des sommes qui sont en caisse. Le trésorier de cette Commission, M. Mallié fils, en a fait publier l'avis au nom de celle-ci.

— Le chanteur Lavigne donnera, dans la salle de la Bourse, deux ou trois concerts, à son retour de la Suisse où il se rend dans ce moment.

TRIBUNAL DE LYON.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Audience du 30 septembre.

Pierre Foudras, manœuvre maçon, demeurant chez son père, à la Croix-Rousse, n'est âgé que de 14 ans. Il a cependant été deux fois repris de justice, de son propre aveu, et condamné d'abord à quinze jours, puis ensuite à cinq semaines d'emprisonnement pour vol simple, en exécution des articles combinés 401 et 463 du Code pénal. Il était prévenu d'avoir commis un semblable délit, le 14 septembre.

Le sieur André Monet est marchand d'indiennes, petite rue Mercière; Foudras lui avait volé le 14, à midi, un mouchoir de col exposé au dehors de son magasin. Le lendemain 15, le sieur Monet vit repasser le voleur, au-devant de son domicile, et l'ayant

reconnu il se saisit de sa personne, pour la livrer au Commissaire de police de l'arrondissement. Pendant le trajet, Foudras chercha à s'évader; il donna plusieurs coups de pied au sieur Monet, il le mordit même et se laissa tomber en refusant de marcher. Sans le secours de quelques personnes, il n'eût pas été possible de l'emmener.

Traduit devant le Tribunal et interrogé par le Président, il n'a opposé aux charges matérielles qui l'accablaient qu'une stérile dénégation; il s'est ensuite répandu en pleurs et s'est efforcé d'attendrir ses juges, que des antécédens aussi défavorables ne pouvaient pas disposer à l'indulgence. Aussi le prévenu a-t-il été condamné à un an et un jour d'emprisonnement.

Le 13 septembre, à 6 heures du soir, Marie-Louise-Julienne Calamy, âgée de deux ans, était sous la garde de sa grand-mère, qui se promenait sur le quai Saint-Clair, en face de la rue de Provence. Cette petite fille échappe un instant des mains de son aïeule, qui se retourne et l'aperçoit entre les roues et les pieds du cheval d'un tombereau; celui-ci cheminait sur le quai, près de la dalle du trottoir, sous la conduite du nommé Vondière, âgé de moins de 15 ans. Il a été reconnu que depuis cinq à six années le père de ce jeune homme avait l'imprudence de lui confier la direction de ses chevaux. Dans ce moment Vondière fils n'était point à la tête de son équipage, qu'il avançait en marchant sur la dalle. C'est en vain que la grand-mère poussa des cris aigus, et qu'elle invita le conducteur à faire arrêter son tombereau; il était trop tard, et la petite Calamy était écrasée, elle avait même cessé de vivre. Vondière fils fut arrêté; son père s'empressa de traiter avec celui de la fille Calamy, pour les dommages-intérêts qu'il avait le droit de réclamer.

Le Tribunal, tout en décidant que le prévenu avait agi avec discernement, a néanmoins eu égard à son extrême jeunesse, et ne l'a condamné qu'à deux mois de prison.

On ne peut s'empêcher de remarquer avec un sentiment de douleur, que le jeune Vondière, qui n'a pas commis l'un de ces délits, indice ordinaire de la bassesse et de la dépravation de l'âme, va cependant être confondu avec ces êtres dégradés, enclins au vol de bonne heure, comme l'escroc Foudras dont nous venons de parler. Quelles leçons Vondière rapportera-t-il de cet asile hideux, triste demeure du vice et du crime incorrigibles? Entré innocent, imprudent peut-être, il en sortira complètement corrompu. La loi cependant n'a exigé de lui qu'une simple expiation de sa faute, et voilà que, peut-être en perdant sa liberté pour deux mois, il perdra son honneur pour la vie.

Nous apprenons toutefois à l'instant que M. le maire se propose de fonder une maison de correction, où l'on renfermera les jeunes con-

damnés au dessus de 18 ans. Puisse ce projet, digne du cœur vertueux qui l'a conçu, ne point rencontrer d'obstacles dans les cartons de la bureaucratie, et réunir tous les élémens de succès, comme sa création est l'objet de tous les desirs!

ALBUM LYONNAIS.

L'auteur des *Amans sans amour* a mis à profit les conseils qu'il a reçus: sa pièce sera réduite en un seul acte. On la jouera après la rentrée de l'acteur Barqui qui a obtenu un congé de huit jours.

AU RÉDACTEUR.

Lyon, le 6 octobre 1826.

Monsieur,

Le *Journal du Commerce* a ouvert un concours pour le meilleur projet de soulagement de la classe ouvrière. Je voulais, comme un autre, apporter mon tribut; mais, instruit trop tard, je n'ai pu me présenter dans la carrière. Je m'attendais à trouver dans le mémoire couronné un de ces traités d'économie publique mûrement médité, et clairement exprimé. Quel n'a pas été mon étonnement quand je me suis convaincu, par la lecture des extraits de ce travail, insérés dans le *Journal du Commerce*, que la trivialité des expressions répondait au peu de solidité des idées! Là, ce sont des ouvriers en soie, faibles et sans aptitude, qu'on veut transformer en colonies de maçons. Plus loin, ce sont des cartes, des patentés de mendiants, qu'on impose aux nécessiteux, sans penser que cette mesure singulière plongera dans les horreurs de la faim tous les pauvres honnêtes, qui composent les trois quarts des malheureux qu'il s'agit de soulager. Mais ce qui m'a le plus étrangement surpris, c'est de voir M. Guillard, inspecteur de l'Académie, ne pas réclamer contre l'usurpation faite de son nom, respectable à plus d'un titre, par le triste auteur de cette rapsodie morale: l'offense est jointe ici à la dérision, puisque le journal en question ne craint pas de décerner la palme à cet ouvrage, si tant est qu'il doive s'appeler ainsi. J'ose engager M. Guillard, au nom de sa propre réputation, à désavouer hautement sa participation à

l'œuvre singulière dont la *Feuille du Commerce* a cru devoir parer ses colonnes, en la lui attribuant. On ne saurait trop tôt, quand on porte un nom recommandable, se débarrasser du ridicule d'une pareille alliance; du ridicule, enfin, qui, en France surtout, est l'arme la plus puissante, et presque la plus dangereuse.

Agréer, etc.

Un Elève de Rhétorique.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Le directeur-général des ponts-et-chaussées a dans sa tournée visité particulièrement les travaux du bassin à flot qu'on établit à Dieppe, et ceux du pont qui est en construction à Rouen.

— Une gazette d'Allemagne remarque que depuis quelques années plus de 250,000 ouvriers des manufactures allemandes ont émigré en Pologne.

— On écrit de Valence (Drôme), 4 octobre:

Samedi dernier, la femme d'un cabaretier de cette ville, placée de la citadelle, étant descendue à sa cave pour chercher des pommes de terre, un tonneau plein de vin roula sur elle, au moment où elle se baissait pour les ramasser. Cette malheureuse et triste victime, mère de six enfans, la plupart en bas âge, a expiré quelques instans après.

Lundi dernier, à six heures du matin, un homme inconnu a été trouvé mort dans le corridor d'une maison sise rue du Jeu-de-Paume. La police l'a fait transporter à l'hôpital de cette ville. On attribue la cause de cet accident à un trop grand excès de boisson.

— Sir Francis Burdett est arrivé à Bordeaux avec toute sa famille, et se propose, dit-on, d'y passer l'hiver. On sait que M. Burdett est un des députés les plus influens de l'opposition parlementaire en Angleterre, et qu'il est membre du nouveau parlement.

— Dix-neuf maisons de la commu-

ne de Septmoncel (Jura), dont sept seulement étaient assurées, sont devenues la proie des flammes dans la journée du 28 septembre.

— La femme Carli, prévenue de nombreuses escroqueries chez plus de quarante marchandes de nouveautés, était traduite devant la police correctionnelle de la Seine; elle était en état de récidive. Son audace et la multitude des délits qu'elle a commis ont indigné le Tribunal et l'auditoire. On l'a condamnée à dix ans de prison, dix ans de surveillance, et 3000 fr. d'amende.

— On a éclairé une des plus belles rues de Berlin avec le procédé du gaz, le 19 septembre dernier. Cette expérience a jeté les habitants dans la surprise la plus extraordinaire.

— Un convoi Sarde a été accueilli, le 4 de ce mois, près de Calvi, par un ouragan épouvantable qui l'a forcé à se réfugier dans cette ville. La grêle tombait dans les champs avec tant de force qu'elle a presque tué plusieurs individus en rase campagne.

— Les pays vignobles des environs d'Aranjuez, en Espagne, ont singulièrement souffert des derniers orages. Les pertes sont très-considérables.

— Le 12 août, on a éprouvé à la Martinique un tremblement de terre des plus violents. La commotion a été terrible et a commis de grands dégâts.

— L'ancienne reine de Suède, épouse du prince détrôné en 1809, est morte dans les états de Bade, des suites d'une hydropisie de poitrine. Ses longs malheurs avaient encore aggravé sa maladie.

— Les soieries françaises et chinoises ont éprouvé, sur les marchés de Lima, une baisse considérable. On la dit de trente pour cent.

— Les débats de l'affaire des hommes de couleur, condamnés aux travaux forcés à perpétuité, à la Martinique, ont occupé pendant trois jours entiers la Cour de cassation. Mes Chauveau-Lagarde et Isambert ont développé onze moyens subsidiaires de nullité,

après avoir soutenu que la Cour était un véritable Conseil de révision, par rapport aux Colonies qui étaient restées sous l'empire de l'ancienne législation criminelle. M. l'avocat-général Lacave-Laplagne a conclu au rejet du pourvoi. Après une délibération de quatre heures, la Cour, en repoussant la demande en révision, pour l'examen de laquelle elle s'est reconnue sans pouvoir, a accueilli le onzième et dernier moyen de cassation, qui résultait de ce que le substitut du procureur du Roi avait siégé comme juge, après avoir été entendu comme ministère public. En conséquence, l'arrêt de la Cour royale de la Martinique a été cassé, et l'affaire renvoyée devant la Cour de la Guadeloupe. De nombreux auditeurs et l'élite du Barreau ont suivi ces débats avec le plus grand intérêt. La décision de la Cour suprême a paru aux uns et aux autres un modèle de sagesse et d'application des vrais principes.

VARIÉTÉS.

Les anciens employaient fréquemment dans l'usage médical la vapeur de l'eau ou pure, ou chargée de différents principes tenus en dissolution. Chez eux le mode d'administration des bains de vapeurs était très-simple, mais assez defectueux; et les cas dans lesquels ces bains pouvaient être utiles, devaient par cela même être excessivement restreints. Malgré ces inconvénients, l'*atmidriatique*, ou médecine par les vapeurs, continua à être employée jusques dans le milieu du dernier siècle. A cette époque elle fut complètement abandonnée en France: les Anglais seuls s'en occupèrent encore, mais sans perfectionner un moyen aussi puissant.

Enfin, en 1815, M. Galés tenta à l'hôpital Saint-Louis, à Paris, de traiter les galeux par l'emploi des vapeurs sulfureuses, administrées au moyen d'une espèce de caisse plus ou moins vaste, dans laquelle tout le corps était plongé, la tête exceptée. L'appareil de M. Galés, quoique moins defectueux que celui employé dans le siècle dernier, offrit cependant de si nombreux inconvénients, surtout pour l'emploi du

soufre et du mercure, qu'il ne tarda pas à être abandonné. Mais dans les essais faits au moyen de cet appareil, il avait été facile de reconnaître quel immense avantage on pourrait retirer en médecine de ce genre de médication, lorsqu'enfin les appareils étant perfectionnés, on serait parvenu à administrer les bains de vapeurs sans danger pour le malade. Les médecins observateurs et vraiment jaloux des progrès de leur art, ne perdirent point de vue un moyen aussi précieux, et continuèrent à faire des tentatives pour le perfectionner. Le célèbre chimiste Darcet introduisit d'abord des modifications très-heureuses dans la construction de cet appareil; mais c'est au docteur Rapou que l'on doit le degré de perfection auquel on est parvenu aujourd'hui. L'établissement formé à Lyon par ce praticien ne laisse rien à désirer. On administre aujourd'hui avec la plus grande innocuité non-seulement des bains de chaleurs et de vapeurs humides à différents degrés, mais encore des bains de vapeurs sèches, généraux ou locaux, des douches de vapeurs; et celles-ci plus ou moins concentrées produisent les effets des douches ordinaires, ou bien la vésication et même la cautérisation. Le mosear fait de cette manière semblerait même plus efficace que fait à la manière ordinaire.

On conçoit donc facilement quel puissant auxiliaire la médecine trouve dans l'*atmidriatique*. En effet, sans parler des médicaments dirigés directement sur l'organe cutané malade, un grand nombre n'agissent qu'autant qu'ils sont portés dans le torrent de la circulation, par la voie de l'absorption. La surface de la peau offrant une infinité de bouches absorbantes, dont l'action se trouve excitée par la chaleur, on comprend qu'on peut par cette voie introduire une foule de médicaments dans l'économie animale, sans dégoût, et surtout sans courir la chance d'irriter les membranes de l'estomac et des intestins, circonstances excessivement précieuses dans certains cas.

Malgré ces avantages, qui sont réellement immenses, on ne doit point considérer les bains de vapeurs comme une panacée universelle: car il est

un bien grand nombre de cas dans lesquels ils seraient inutiles et même insensibles. Dans les sciences qui s'occupent de la nature vivante, un esprit sage ne peut point adopter de système exclusif : excessivement variée dans les produits, il n'y a qu'un esprit étroit ou superficiel qui puisse croire l'avoir enchaînée par des calculs plus ou moins ingénieux. En médecine surtout, on doit se garder de l'enthousiasme ; il est si près de l'erreur ! Mais si c'est un défaut d'être systématique et exclusif, un médecin est tout aussi condamnable de mépriser ou même de négliger des moyens nouveaux, surtout s'ils sont rationnels et sans danger. Sous ce double rapport, les bains de vapeurs méritent de fixer l'attention du monde médical.

— Des troubles graves ont eu lieu au théâtre de Bordeaux ; ils ont été provoqués par l'insolence d'un acteur, qui, justement sifflé, a répondu par des grossièretés au public de Bordeaux ; des dégâts considérables ont été commis dans la salle par les spectateurs justement irrités. Il n'y a pas, dit le *Mémorial Bordelais*, d'expression pour qualifier la conduite de l'acteur.

— Le *Royal Ferdinand*, bateau à vapeur destiné à faire la traversée de Marseille à Naples et retour, en relâchant à Livourne, est maintenant en pleine activité ; cette entreprise, exploitée par une maison anglaise et napolitaine, et à laquelle nous regrettons de ne pas voir au moins associée une maison française, aura probablement un succès immense ; elle centuplera nos relations avec l'Italie en établissant pour la première fois avec ce pays des communications régulières et que rien ne pourra interrompre. Il est fâcheux que le cabotage, ressource immense pour la classe laborieuse et industrielle des côtes de la Méditerranée, doive souffrir de l'établissement de ces bateaux à vapeur, dont la sûreté et la promptitude leur assurera toujours la préférence pour les transports.

— Depuis le 21 septembre, une tassez considérable s'est montrée

sur le disque du soleil ; elle a acquis tout le développement apparent qu'elle comportait ; elle n'a été visible que jusqu'au 4 octobre. Elle était située dans l'hémisphère boréal du soleil à 25° environ de l'équateur solaire, et se composait d'un noyau principal de forme triangulaire, qui était à peu près de la grandeur de la terre, et de deux autres petits noyaux vers l'ouest sur une petite ligne droite, le tout enveloppé d'une pénombre qui s'étendait sur un espace de 8000 lieues environ du nord au sud, de 11,000 lieues de l'est à l'ouest, ce qui équivaut à la surface de douze grands cercles de la terre, ou trois fois la surface entière de notre globe.

Une nouvelle tache paraît, aujourd'hui, vers le bord oriental du soleil. Sa longueur du nord au sud indique qu'elle sera à peu près aussi considérable que la précédente ; si elle persiste, et que le tems soit beau, on pourra la voir jusqu'au 12 octobre. Elle est aussi dans l'hémisphère boréal, par 8 ou 9° de latitude.

— On vient de publier et de mettre en vente, à Lyon, chez Maire, libraire, un Mémoire à consulter, contre M. de Montlosier, par le chevalier Laget de Podio, ancien procureur du Roi. Celui-ci entreprend de prouver que l'auteur de la célèbre dénonciation s'est rendu coupable d'attaques contre la personne du Roi. Tel est le but de l'ouvrage sur lequel nous nous abstenons d'émettre aucune opinion personnelle.

— Un juif converti au protestantisme, nommé Joseph Wolff, a adressé un défi public aux prêtres de l'Eglise romaine, et a fixé le jour d'une controverse publique à Dublin.

— Le Pape s'occupe sérieusement du projet de supprimer la loterie ; mais comme cette administration fait vivre 12 à 15,000 familles, c'est un obstacle qui en fait différer l'exécution. Dernièrement l'entrepreneur des feux d'artifice établi au mausolée d'Auguste, ne trouvant pas cette profession assez lucrative, imagina d'établir une loterie dans

l'enceinte du mausolée, dont les primes montaient de 10 à 25 louis. Le St. Père, en ayant été informé, fit enlever de suite tout l'appareil de cette nouvelle loterie, et défendre ce jeu.

— Un colporteur de *Relations et de Complaintes* a voulu devenir le héros d'une des histoires épouvantables, dont il avait l'habitude d'entretenir ses auditeurs. Il a tenté d'assassiner trois femmes qui couraient le monde avec lui, et qu'il a frappées de plusieurs coups de couteau. Traduit à la Cour d'assises, on a été forcé de renvoyer l'affaire à la prochaine session, à cause de l'absence des trois femmes qui étaient allées sans doute débiter au loin la relation de leur propre assassinat.

— Walter-Scoot, qui était depuis quelque tems réduit aux expédients, est sur le point d'épouser une jeune anglaise dont la fortune est estimée à trois cent mille livres sterling.

Errata.

Dans le N° du 5 octobre, page 2, 1^{re} colonne, 24^e ligne, au lieu de : *le destinait pour faire fondre la glace*, lisez : *à faire fondre les glaces* ; même page, 3^e colonne, 31^e ligne, au lieu de : *nementent pas pour notre compte*, lisez : *ne mentons pas, etc.* ; 4^e page, 2^e colonne, 7^e ligne, au lieu de : *mardi matin*, lisez : *mardi dernier*.

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 4 OCTOB.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Sept. 1826. — 98 fr. 5 c. 10 c. 5 c. 10 c. 5 c. 10 c.
Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars,
Trois pour cent, 66 fr. 20 c. 25 c. 15 c.
Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Déc., 1135 f.
Action de la banque, 2040 fr.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, 1575.
Rente de Naples, 73 fr. 35 c.
Rente d'Espagne, 9 fr. 1/2.
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 48 f.
Emprunt d'Haïti,

THEATRE.

Les petites Biographies, ou les Libellistes. — La Sémaphore. — Le Commissaire du bal, ou les Calottes et les Pantalons. — Le Mariage enfantin, ou les Epoux de dix ans.

LOTTERIE.

Tirage de Paris, du 5 oct.

10—68—7—53—100